



AR Prefecture

005-200034502-20250626-2025_039-DE
Reçu le 02/07/2025

Extrait du registre des
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-six du mois de juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du vingt juin deux mille vingt-cinq sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 14

Mme Manon ATHENOUR, M. Roland BERNARD, Mme Marie-Noëlle CHAIX, Mme Emilie DROUHOT, M. Fabien FERRARO, Mme Marie FESTA, M. Dominique GOURY, M. Michaël GAUME, M. Christian GONSOLIN, M. Rémy GONSOLIN, M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Virginie LE TOUMELIN, M. Bruno SEBBAN.

Etaient absents : 5

Mme Aurélie DESSEIN, M. Frédéric GAILLAND, Mme Nathalie LAJKO, Mme Nelly MARY et Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Etaient absents et représentés : 3

Mme Nathalie LAJKO ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK, Mme Emmanuelle PELLEGRIN ayant donné pouvoir à M. Mickaël GAUME et M. Frédéric GAILLAND ayant donné pouvoir à M. Jean-Marie GUEYDAN.

A été nommée Secrétaire de Séance : M. Mickaël GAUME.

Convention de partenariat dans le cadre de l'informatisation des bibliothèques de réseau avec le Conseil Départemental 05

Monsieur le Maire

Rappelle que la bibliothèque départementale des Hautes-Alpes œuvre au développement des bibliothèques et de la lecture publique. Elle apporte un soutien de manière diversifiée à des collectivités du territoire. Dans ce cadre, la BD05 gère et maintient un système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB) et un portail documentaire unique pour un certain nombre de bibliothèque du territoire. Cette solution est à la fois fédératrice, rationnelle et économe.

Rappelle que la BD05 propose une convention à la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur qui a pour objet de définir la nature, les conditions et les modalités partenariales relative d'une part à la mise à disposition de la collectivité d'outils édités par la société C3rb Informatique et utilisés par le Département et de donner, d'autre part, à toutes prestations complémentaires en relation avec ces outils et données.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention,

Vu le budget primitif 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

ARTICLE 1. Approuver l'exposé du Maire,

ARTICLE 2. Autoriser le Maire à signer la convention de partenariat avec la bibliothèque



AR Prefecture

005-200034502-20250626-2025_039-DE
Reçu le 02/07/2025

EN CHAMPSAUR

départementale des Hautes-Alpes dans le cadre de l'informatisation des bibliothèques de
réseau

Membres en exercice :	19	Pour :	17
Membres présents :	14	Abstention :	0
Membres représentés :	3	Contre :	0

Transmis en Préfecture le : **02 JUIL. 2025**
Affiché ou publié le : **30 JUIN 2025**

Ainsi fait et délibéré le 26 juin 2025
Pour copie conforme

Le Maire

Laurent DAUMARK